

Protocole pour la radio de dysplasie de la hanche

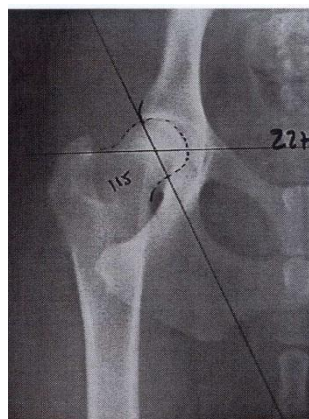
Faire pratiquer une radiographie par le docteur vétérinaire de votre choix, l'âge minimum du chien étant fixé à 12 mois. Le cliché doit être pris sous anesthésie ou sédatif afin que les muscles se relâchent lors de la radiographie. Cette radio doit être identifiée par marquage indélébile sur le film, par le vétérinaire et sous sa responsabilité, après lecture directe du tatouage sur le chien. Les radios sur CD ne sont pas acceptées et doivent être tirées sur papier taillé réelle.

Les indications à porter sont : le numéro de tatouage du chien, sa race, la date de l'examen, les mentions Droite et Gauche, et le nom du praticien. Toute erreur technique (défaut de symétrie du bassin, manque de parallélisme des fémurs, etc.) rend la radio ininterprétable et peut pénaliser le chien ou obliger à refaire une radio.

Puis adresser à Christine MALHERBE (18, rue Jeanne d'Arc – 78100 Saint Germain en Laye) un dossier complet comprenant :

- la radio correctement identifiée
- Une lettre accréditive du vétérinaire certifiant la vérification du tatouage et confirmant que le cliché a été pris sous anesthésie ou sédatif afin que les muscles se relâchent lors de la radiographie.
- la photocopie du Pedigree ou du Certificat de Naissance
- la photocopie de la Carte de Tatouage
- Une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour de la radio et des résultats.
- Un chèque à l'ordre de l'AFBS pour votre participation aux frais.

La lecture officielle sera effectuée par le Docteur Didier FONTAINE, vétérinaire agréé par le Club. Celui-ci établira un certificat en 3 exemplaires : un pour le Club, un pour le propriétaire et un pour lui-même.



Vous recevrez ensuite le compte rendu de lecture de la radiographie de dépistage de dysplasie où seront annotés les angles de Norberg calculés par le docteur vétérinaire.